

REGLEMENTION DE CYCLOCROSS

SAISON **2010 – 2011.**

1. Saison de cyclocross :

La saison de cyclocross est fixée comme suit :

- ouverture de la saison : Week - End **des 4 et 5 Septembre 2010.**
- fermeture de la saison : Week – End **des 26 et 27 Février 2010.**

2. Circuits :

Le parcours doit former un circuit fermé avec les caractéristiques suivantes :

- Calendrier régional, minimum 1500 m, maximum 3500 m dont 1/3 minimum cyclable.
- Calendrier fédéral, minimum 2200 m, maximum 3500 m dont 1/3 minimum cyclable.
- Calendrier international, minimum 2500 m, maximum 3500 m dont 9/10 minimum cyclable.
- **Les arches gonflables enjambant le circuit sont interdites dans les épreuves du calendrier U.C.I. et sont non recommandées dans les épreuves des calendriers fédéral et régional.**

3. Matériel et Equipement :

- Les bicyclettes utilisées lors des épreuves du calendrier international et fédéral doivent répondre aux normes techniques de la réglementation UCI pour les épreuves en groupe, en ce qui concerne les roues et les additifs de guidon notamment.
- Le guidon plat et les freins à disque ne sont pas autorisés.
- En plus de ces règles, pour les épreuves du calendrier régional, les bicyclettes de type route ou VTT sont autorisées sans autre condition. Les cornes de vaches ou tout autre additif étant bien entendu interdits.
- **Le port du casque rigide est obligatoire non seulement lors des compétitions, mais aussi lors des reconnaissances du circuit et des échauffements.**
- **Les coureurs des équipes Pro.tour, continentales pro. et continentales doivent porter le maillot de leur équipe.**
- **Les coureurs membres d'un team VTT doivent porter le maillot de leur club d'appartenance et non celui de leur team.**

4. Catégorie d'âge en Cyclocross :

C'est la catégorie d'âge à laquelle le licencié appartiendra au **1^{er} Janvier 2011** qui sera prise en considération.

- [□] Minimes (garçons et filles) : **nés en 1997 et 1998.**
- [#] Cadets et cadettes : **nés en 1995 et 1996.**
- ^{*} Juniors (hommes et dames) : **nés en 1993 et 1994 (sauf Pass'cyclisme).**
- Espoirs (hommes et dames) : **nés en 1989, 1990, 1991 et 1992 (sauf Pass'cyclisme).**
- Départementaux Pass' cyclisme (hommes et dames)
nés en 1992 et avant (titulaire d'une licence Pass'cyclisme.
- Autres catégories (hommes et dames)
nés en 1988 et avant (sauf Pass'cyclisme)

□ Les coureurs nés en **1996** seront classés cadets cyclocross dès l'ouverture de la saison.

Les coureurs nés en **1994** seront classés juniors cyclocross dès l'ouverture de la saison.

* Les coureurs nés en **1992** seront classés 3^{ème} catégorie espoirs cyclocross dès l'ouverture de la saison.

Nota :

Le Challenge national de Cyclocross Dames est ouvert aux dames nées en **1992** et avant.

Le Challenge national de Cyclocross Cadettes est ouvert aux licenciées « cadettes » nées en **1995 et 1996.**

5. Participation aux épreuves :

5.1 Activité des coureurs professionnels dans les cyclocross du calendrier régional.

- Les coureurs « Elite professionnel » peuvent participer librement aux épreuves du calendrier régional à condition qu'il ne soit pas organisé à la même date une épreuve du calendrier international ou fédéral dans le comité concerné.
- Ils peuvent prendre part aux championnats régionaux dans le comité où ils sont licenciés. (c'est le club dans lequel le coureur aura pris sa licence qui déterminera le comité d'appartenance).

5.2 Règles de participation :

- Un coureur ne peut disputer qu'un seul cyclocross par jour.
- Les cadets et juniors peuvent courir tous les jours de la semaine.
- Les dames juniors et élites se rencontrent dans les mêmes épreuves.
- **Un coureur classé parmi les 50 premiers du classement UCI Cyclocross ne peut participer à épreuve nationale ou régionale dans un autre pays que celui de sa fédération nationale.**

5.3 Liste des coureurs "Espoirs" autorisés par la direction technique nationale à courir les épreuves élites sur 1 heure.

Liste communiquée par la Direction Technique Nationale en Août.

Tous ces coureurs seront classés 1^{ère} catégorie en Ile de France.

*Autorisés à participer à des épreuves élites sur 1h00 hors challenge national et championnats de France.

* ne veut pas dire obligation.

5.4 Listes des coureurs classés en 1^{ère} catégorie en Ile de France.

Tous les coureurs 1^{ère} catégorie route.

Les coureurs sur les podiums des championnats de France VTT X.Country 2009 des catégories Espoirs, Elites et Masters scratch.

Liste à établir.

Tous les coureurs 1^{ère} catégorie VTT X. Country.

Liste à mettre à jour.

ABSALON Julien	La Vôge VTT	1588170002	LOR.	1
ARNOULD Jérémy	La Bressaude Roue Verte	1588107028	LOR.	1
BAGNOL Joris	VC La Pomme Marseille	2113085412	PRO.	1
BELLANGER Thibaut	Vélo Roc Cavaillon	2184117280	PRO.	1
BETREMIEUX Freddy	ASPTT Briançon	2105019190	PRO.	1
BOUCHET Arnaud	Lyon SE	2469026192	RHA.	1
BOUCHET BERT MANOZ Nicolas	UC Pontcharra	2438059140	RHA.	1
BROCHOT Bertrand	Les Sangliers du Vexin	1295736037	IDF.	1
CANAL Fabien	US Giromagny VTT	1190025042	FRC.	1
CHENEVIER Alexis	VC Rumillien	2474050047	RHA.	1
CHEVALLIER Jérôme	AC Bisontin	1125020260	FRC.	1
COLOM Marc	Calvisson VTT	1330018404	LAR.	1
CORVEZ Nicolas	VS Scaërois	0629055077	BRE.	1
CROCHET COLIN Normann	Argenteuil VS 95	1295708367	IDF.	1
DIETSCH Thomas	La Pédale d'Alsace	0167013036	ALS.	1

DUBAU Ludovic	AC Bazancourt Reims	0751013048	CHA.	1
FACOMPRESZ Pierre yves	VS Nivernais Morvan	0558055143	BOU.	1
FILIPPI Nicolas	VC La Pomme Marseille	2113085581	PRO.	1
FRECH Frédéric	ASPTT Mulhouse	0168086389	ALS.	1
GALANTE Jonathan	Creuse Oxygène	1423029377	LIM.	1
GARCIN Steven	Grenoble Métropole C 38	2438295071	RHA.	1
GENIEZ Alexandre	VC La Pomme Marseille	2113085626	PRO.	1
GERNEZ AURENCE Amaury	VTT Club Pradetan	0883070095	CAZ.	1
GILLARD Romuald	OC Locminé	0656009041	BRE.	1
GROSJEAN Arnaud	Grenoble Métropole C 38	2438295016	RHA.	1
HACQUARD Arnaud	Creuse Oxygène	1423029391	LIM.	1
HANSEN Sébastien	US Domont C	1295702107	IDF.	1
IGOULEN Benoit	AC Beaumes de Venise	2184144004	PRO.	1
LAGIER Dorian	VC Gapençais	2105046020	PRO.	1
LAURENT Christophe	Agritubel	1348101085	MPY. Pro.	Pro.
LEBRETON Pierre	US Domont C	1295702123	IDF.	1
LEFEVRE Sébastien	AC Bazancourt Reims	0751013300	CHA.	1
LEGASTELOIS Vivien	VTT Ardbike Valence	2426180046	RHA.	1
LHENRY Thibaud	Mesvrin VTT	0571106061	BOU.	1
LOMBARDI Vincent	US Domont C	1295702108	IDF.	1
LOPEZ Julien	AMSL VTT Levens	0806082040	CAZ.	1
MAIGNAN Olivier	Charvieu Chavagneux IC	2438022299	RHA.	1
MAILLARD Octavien	UC Darnétal	1776061114	NOR.	1
MARGUERITE Jonathan	VC Evreux	1727066011	NOR.	1
MAROTTE Maxime	ASPTT Mulhouse	0168086105	ALS.	1
MARTINEZ Miguel	OC Raphaëlois	0883013235	CAZ.	1
MINNI Bastien	PE Hagueneau	0167030272	ALS.	1
MOUNIER Jeremy	Creuse Oxygène	1423029335	LIM.	1
MOURIER Emilien	Creuse Oxygène	1423029348	LIM.	1
PAGNIER David	CC Villeneuve Saint Germain	1902063093	PIC.	1
PASCAL Grégory	VS Roanais Péageois	2426223026	RHA.	1
PERAUD Jean christophe	Creusot C	0571026397	BOU.	1
PERRIN Guillaume	COC Fougerais	0635256145	BRE.	1
PHILIPPE Guillaume	Argenteuil VS 95	1295708341	IDF.	1
PLANTET Pierre Geoffroy	Ain C Bassin Bourg en Bresse	2401002152	RHA.	1
POMPANON Remi	SCO Dijon	0521085264	BOU.	1
RAVANEL Cédric	CS Chamonix VTT	2474341010	RHA.	1
RAYMOND Simon	Creusot C	0571026222	BOU.	1
REMY Paul	VTT Fun C	1554129113	LOR.	1
SARRAZIN Gilles	E VTT Saint Dié	1588109032	LOR.	1
SAUSSAC Julien	UC Albenassienne	2407005265	RHA.	1
SWETLOFF Alexis	Evian Vélo	2474048116	RHA.	1
TEMPIER Stéphane	VC Gapençais	2105046028	PRO.	1
VINIT Guillaume	Valloire Galibier VTT	2473336030	RHA.	1
VUILLERMOZ Alexis	VTT Plateau du Lizon	1139069049	FRC.	1

Les coureurs classés dans les 20 premiers des challenges nationaux épreuves ou classements généraux) 2008-20090, 2009- 2010 et des championnats de France 2009 et 2010, seniors et espoirs.

Liste à mettre à jour.

AUGUSTE Jean Michel	UC Orléans	1245071002	ORL.
BAILLET Alexandre	CC Villeneuve Saint Germain	1902063102	PIC.
BALANEC Christophe	LE Quimper	0629381025	BRE.
BAZIN Nicolas	CC Villeneuve Saint Germain	1902063214	PIC.
BELGY Guillaume	Cycle Poitevin	2086070107	PCH.
BELGY Julien	B Box Bouygues Télécom	2079059109	PCH. Pro.
BONHOMME David	Evian Vélo	2474048243	RHA.
BONNAND Cyrille	Les Bleus de France	1292402021	IDF.
BOULO Matthieu	AC Lanester	0656338149	BRE.
BOURGOIN Clément	VC Rodhanien	2438002025	RHA.
BRUNEVAl François	VC Rouen 76	1776016160	NOR.
BUHLER Anthony	AC Bisontin	1125020140	FRC.
CESSOT Jonathan	SCO Dijon	0521085257	BOU.
CHABANON Jules	AC Bazancourt Reims	0751013015	CHA.
CHAINEL Steve	B Box Bouygues Télécom	1588076130	LOR. Pro.
CHEVALLIER Jérôme	AC Bisontin	1125020260	FRC.
CLOCHEZ Geoffrey			
COLAS Anthony	CM Aubervilliers 93	1293505119	IDF.
COLLINET Thomas	UC Vitry Frignicourt	0751073081	CHA.
COLOMBATTO Laurent	AC Bisontin	1125020166	FRC.
CORBIHAN Yoann	UC Pays Plouay	0656245060	BRE.
CORNU Jérémy	Vendée U Pays de la Loire	0385292146	PDL.
CRON Yohann	UV Angèrienne	2017053022	PCH.
DASSONVILLE Flavien	CC Nogent sur Oise	1960037405	PIC.
DELAMARRE Christophe	Les Bleus de France	1292402001	IDF.
DEMARET Jean Eudes	Cofidis le crédit en ligne	1125020170	FRC. Pro
DEREPAS David	UVCA Troyes	0710008286	CHA.
DUBAU Ludovic	AC Bazancourt Reims	0751013048	CHA.
DUPERRON Jérémy	VC Caladois	2469034197	RHA.
DUVAL Aurélien	Française des jeux	0710007183	CHA. Pro.
GADRET John	0	1059114328	NPC.
GARSON Pierre	CC Villeneuve Saint Germain	1902063217	PIC.
GENTHON Lionel	VS Romanais Péageois	2426223015	RHA.
GIRARD Thomas	Chambéry CF	2473009032	RHA.
GRAS Irwin	EC Stéphanois	1588076035	LOR.
GIZZI Aurélien	EC Boulzicourt	0708042066	CHA.
GRIMAL Jérémy	Albi VS	2281246148	MPY.
GUILLOUX Freddie	POC Côte de Lumière	0385283150	PDL.
HADOUX Valentin	VC Chaumontais	0752016084	CHA.
HANSEN Sébastien	US Domont C	1295702107	IDF.
HERBRETEAU Loic	Lescar VS	0264320255	AQU.
HERMAN Paul	CL Barlin	1062100017	NPC.
JACQUOT Mickaël	PE Hagueneau	167030194	ALS.
JEANNESSON Arnold	Caisse d'épargne	0385024103	PDL. Pro.
JOUFFROY Arnaud	Vendée U Pays de la Loire	0385292077	PDL.
KORETZKY Clément	VC La Pomme Marseille	2113085413	PRO.
KOWALSKI Rudy	EC Raismes Petite Forêt PH	1059166165	NPC.
LABBE Arnaud	B Box Bouygues Télécom	0233056194	AQU. Pro.
LAURENT Kévin	Charvieu Chavagneux IC	2238022156	RHA.
LAVOINE Anthony	Charvieu Chavagneux IC	2238022190	RHA.

LE BRUN Simon	C Poitevin	2086070188	PCH.
LE CORRE Florian	Super Sport 35 ACNC	0635311180	BRE.
LE QUEAU Yann	Brest Iroise C 2000	0629216231	BRE.
LE ROUX Pascal	CSM Villeneuve La Garenne	1292420206	IDF.
LEJEUNE Romain	CC Villeneuve Saint Germain	1902063064	PIC.
LEMAITRE Thomas	AC Brévinçois	0344103141	PDL.
LHOTELLERIE Clément	VC La Pomme Marseille		PRO.
LOPEZ Jonathan	VC La Pomme Marseille	2113085410	PRO.
LUTSEN Luc	JGS Nivernaise	0558018051	BOU.
MAHEAU Jean Philippe	UC Nantes Atlantique	0344007180	PDL.
MALDONADO Anthony	VC La Pomme Marseille	2113085387	PRO.
MERLIER Ludovic	VC Rouen 76	1776016183	NOR.
MOMBAERTS Johan	Auber 93	1295736009	IDF. Pro.
MOREL Christophe	VC Bourgoin Jallieu	2438029083	RHA.
MOSSLER Johan	VS Romanais Péageois	2426223156	RHA.
MOUGEL Damien	AC Bisontin	1125020148	FRC.
MOUREY François	Française des jeux	1125043032	FRC. Pro
PAGNIER David	CC Villeneuve Saint Germain	1902063093	PIC.
PERRIN Pascal	AS PTT Nancy	1554002102	LOR.
PERROT Guillaume	EC Saint Etienne Loire	2442005443	RHA.
PION Julien	Charvieu Chavagneux IC	2438022246	RHA.
PRUDENTINO Jean Pierre	UC Gessienne	2401062085	RHA.
RENARD Ludovic	Montrichard VC	1841310051	ORL.
ROUSSEL Julien	Flers C 61	1761357106	NOR.
RULLIERE Melvin	Charvieu Chavagneux IC	2438022109	RHA.
SAINZ Bertrand	Lyon SE	2469026061	RHA.
TABOURY Thibaud	EC Saint Etienne Loire	2442005441	RHA.
TAILLEFER Fabien	Roubaix Lille Métropole	1761129016	NOR. Pro.
THOMINET Camille	CC Villeneuve Saint Germain	1902063387	PIC.
TREHIN Julien	UC Briochine	0622028179	BRE.
VILLA Romain	Cofidis le crédit en ligne	0708042168	CHA. Pro.
VIMPERE Théo	CRC Limoges	1487003093	LIM.
ZIMINE Boris	CC Etupes Pays de Montbéliard		FRC.

Les coureurs autorisés par la direction technique nationale à courir les épreuves élites sur 1h00.

Liste fournie par la direction Technique Nationale en Août..

5.5 Liste des coureurs 2^{ème} Catégorie VTT classés 2^{ème} catégorie cyclocross en Ile de France.

Liste à mettre à jour.

APARICIO Antoine	Latitude VTT	1330011119	LAR.	2
BABEROUX Alexandre	VC Gapeçais	2105046031	CAZ.	2
BADEL Pierre	Sarras Saint Vallier C	2407065146	RHA.	2
BAILLY MAITRE François	VTT Massif Jura	1139038092	FRC.	2
BALAGUER Frederic	Calvisson VTT	1330018436	LAR.	2
BALLION Julien	ES Villenavaise C	0233051055	AQU.	2
BARDIN Julien	BARDIN Julien	0806017121	CAZ.	2
BEAUQUIS Yoni	VC Valréas	2184036085	PRO.	2
BENOIT Ludovic	MTB Ventoux	2184239085	PRO.	2
BLONDET Frédéric	CC Maisat Expert	1423031069	LIM.	2
BONNIEU Nicolas	CSO Milliau	2212034274	MPY	2

BOUCHEVREAU Jacques	VC de Conlie	0372269011	PDL.	2
BOURLY Fabien	AC Bazancourt Reims	0751013181	CHA.	2
BOUTIN Thibaut	La Flèche Floracoise	1348103007	LAR.	2
BUCHOT Jonas	CLIC VTT	2473266285	RHA.	2
CADENE Nicolas	Aix VTT Thrifty	2113173059	PRO.	2
CARLONI Francois	OC Raphaëlois	0883013061	CAZ.	2
CHABERT Guillaume	XS La Canourgue Lozère	1348096004	LAR.	2
CHANTEPIE Jérôme	ECC Pontvallain	0372163027	PDL.	2
CHARBONNEAU Xavier	Off Road 44	0344522005	PDL.	2
CHASSANG Cedric	XS La Canourgue Lozère	1348096022	LAR.	2
CHAUVET Olivier	Aix VTT Thrifty	2113173206	PRO.	2
CHRISTOL SCALIERI Jean Emmanuel	Lyon SE	2469026254	RHA.	2
CLERET Romain	E VTT du Lié	0622351104	BRE.	2
COLLET Aurélien	VC Saint Lô Pont Hébert	1750349054	NOR.	2
COLLINET Thomas	UC Vitry Frignicourt	0751073081	CHA.	2
CONAN Julien	E Magic Armor	0622370007	BRE.	2
COUTTON Alexandre	AC Beaumes de Venise	2184144178	PRO.	2
CURIEN Pierre	VTT Fun C	1554129269	LOR.	2
DANIEL Aurélien	Oust Lanvaux VTT	0656317076	BRE.	2
DAVID Eric	ASC Macot La Plagne	2473062064	RHA.	2
DEBIL CAUX Victor	CC Villeneuve Saint Germain	1902063119	PIC.	2
DECAS Rudy	VC La Souterraine	1423028144	LIM.	2
DECUGIS Thomas	Aix VTT Thrifty	2113173055	PRO.	2
DELPUECH Thibault	UC Ceuzier le Vieux	0403157017	AUV.	2
DENAIS Pierrot	ASPTT Rennes C	0635114250	BRE.	2
DRECHOU Hugo	Cami Calent Catala	1366053015	LAR.	2
DUBS Arnaud	SSOL Habsheim	0168095031	ALS.	2
DUPUIS Pierre alexandre	AC Marseille Est	2113055115	PRO.	2
FARNIER Julien	VC Saillans	2426071021	RHA.	2
FAUGERON Brice	ASPTT Briançon	2105019223	PRO.	2
FILLAUT Miguel	ASPTT Rennes C	0635114254	BRE.	2
FLANDRE Harold	SSOL Habsheim	0168095024	ALS.	2
FOLCO Maxime	CA Peymeinade	0806084117	CAZ.	2
FOURNIER Philippe	Saint Jean de Monts Vendée C	0385284038	PDL.	2
FRISON Grégory	La Motte Servolex C	2473143007	RHA.	2
FUSEAU Pierre	Angers C	0349251018	PDL.	2
GAILLARD Paul	Creuse Oxygène	1423029138	LIM.	2
GALLI Olivier	Promotion Animation C	0589104211	BOU.	2
GASTINEAU Sylvain	MTB Ventoux	2184239084	PRO.	2
GAUTHIER Anthony	VS Colombellois	0463033003	AUV.	2
GIRAUD Teddy	ASPTT Briançon	2105019218	PRO.	2
GIROD Christophe	RO Annecienne	2474032217	RHA.	2
GOMBERT Frédéric	UC Aire Barcelonne	0240163118	AQU.	2
GONTHIER Giovanni	VC de Saint Denis	3297004089	REU.	2
GRANDIDIER Ludovic	VC Saulcéen Elbeuf Les Thuits VO	1727261016	NOR.	2

GRENET Anthony	AVC Aix en Provence	2113021424	PRO.	2
GUTH Olivier	VCE Sélestat	0167049027	ALS.	2
HAUTAVOINE Etienne	VC Avize	0751025096	CHA.	2
HENRY Eddie	VC Saint Lô Pont Hébert	1750349091	NOR.	2
HYVERNAT Adrien	CC Liffré	0635138164	BRE.	2
ISCHARD Frédéric	VC Saint Lô Pont Hébert	1750349399	NOR.	2
JACKSON Andrew	EC Saint Etienne Loire	2442005400	RHA.	2
JANIN Thomas	VS Maconnais	0571054103	BOU.	2
JEANNEROD Yvan	VTT Plateau du Lizon	1139069084	FRC.	2
JORRY Sébastien	Lunel Egobike	1334080109	LAR.	2
JOUFFROY Arnaud	Vendée U Pays de Loire	0385292077	PDL.	2
LACHERY Dimitri	T VTT Ekoi Pays de Pévèle	1059934002	NPC.	2
LADREYT Loic	UC Albenassienne	2407005167	RHA.	2
LAMARQUE Olivier	MTB Ventoux	2184239078	CAZ.	2
LAPEYRIE Thomas	Oppidum Bike	0883043205	CAZ.	2
LAUNAY Christophe	US Saint Herblain	0344001299	PDL.	2
LAVAUD Alexandre	OVTT Lillebonne	1776352169	NOR.	2
LAVIEU Antoine	OC Raphaëlois	0883013071	CAZ.	2
LAZONDE Clement	VC Nayais	0264330185	AQU.	2
LE MARREC Frédéric	EC Plouha Lanvollon	0622341086	BRE.	2
LE NAOUR Sébastien	VS Quimpérois	0629032096	BRE.	2
LE PORT Jacky	VTT Vallée de Boël	0635276013	BRE.	2
LEBRUN Xavier	O Grande Synthe	1059058190	NOR.	2
LEGROS Thomas	Les Bleus de France	1292402002	IDF.	2
LEGUEVAQUES Fabrice	Calvisson VTT	1330018327	LAR.	2
LESUEUR Bastien	RO Annecienne	2474032087	RHA.	2
LOUVET Marius	VTT Givry	0571022093	BOU.	2
MARCHAL Jérémy	La Vôge VTT	1588170109	LOR.	2
MARHEM Denys	VCC Morteau Montbenoît	1125018217	FRC.	2
MARILLAUD Fabien	US Domont C	1295702040	IDF.	2
MARTIN Clément	Calvisson VTT	1330018205	LAR.	2
MARTIN Florent	Aix VTT Thrifty	2113173145	PRO.	2
MARTIN Sylvain	US Giromagny VTT	1190025050	FRC.	2
MEINERO Cédric	AMSL Fréjus VTT LC	0883102336	CAZ.	2
MIQUEL Kévin	Vélo Roc Cavailon	2184117357	PRO.	2
MIRAMOND Denis	Bike Aventure	1334069063	LAR.	2
MONCEAUX Sebastien	VC Evron	0353124060	PDL.	2
MONTARON Julien	VTT Conliège Jura B. Lons le S.	1139079388	FRC.	2
MONVOISIN Basile	VTT Fun C	1554129018	LOR.	2
MORQUE Pierre	CC et VTT Badonviller	1554138004	LOR.	2
MUNOZ Alexandre	Latitude VTT	1330011104	LAR.	2
NAVARIAN Hugo	4S Saint Satur	1818013117	ORL.	2
NETILLARD Quentin	MTB Ventoux	2184239067	PRO.	2
OTTMANN Maxime	MTB Ventoux	2184239069	PRO.	2
PASCAL Adrien	AC Bazancourt Reims	0751013301	CHA.	2
PELIZZARI Florent	MTB Ventoux	2184239064	PRO.	2

PERNOT Vincent	VTT Massif Jura	1139038175	FRC.	2
PERRIN GANIER Titouan	La Bressaude Roue Verte	1588107088	LOR.	2
PIENS Florian	Vélo Roc Cavaillon	2184117456	PRO.	2
PIERREL Arnaud	ASPTT Mulhouse	0168086421	ALS.	2
PIERRON Raphaël	UC Bassin Houiller	1557026210	LOR.	2
PIGUET Yohann	VS Romanais Péageois	2426223185	RHA.	2
PIQUEMAL Damien	RO Annecienne	2474032056	RHA.	2
PLAGNE Julien	Chambéry CC	2473006391	RHA.	2
POUS Pierre	Calvisson VTT	1330018016	LAR.	2
RAYMOND Thibaud	Creusot C	0571026220	BOU.	2
ROBIN Stéphane	VC Bourgoin Jallieu	2438029057	RHA.	2
ROUX Nicolas	Evian V	2474048016	RHA.	2
RUBIO Gilles	MTB Ventoux	2184239081	PRO.	2
SARROU Jordan	Creuse Oxygène	1423029396	LIM.	2
SAUVAGET Arnaud	VTT Conliège Jura B. Lons le S.	1139079112	FRC.	2
SOUVRAY Clément	AS de Fondettes VTT	1837298007	ORL.	2
TAURELLE Arnaud	MTB Ventoux	2184239066	PRO.	2
TOURNEBIZE Julien	RO Annecienne	2474032219	RHA.	2
VAUCHELLES Nicolas	OC Val d'Oise	1295712162	IDF.	2
VENOUIL Rudy	VTT Ardbike Valence	2426180089	RHA.	2
VERNHES Sébastien	G Decazevillois	2212020090	MPY.	2
VIET Vincent	EC Montgeron Vigneux	1291307214	IDF.	2
VIGNE Gilles	VR Cavaillon	2184117002	PRO.	2
VIMOND Julien	VC Saint Lô Pont Hébert	1750349112	NOR.	2
VOLLET Grégory	US Melunaise	1277112187	IDF.	2
WEBER Eric	ESC Meaux	1277101221	IDF.	2
YAMAMOTO Kohei	VC La Pomme Marseille	2113086572	PRO.	2
YVIN Anthony	G Decazevillois	2212020037	MPY.	2
ZOETEMELK Karl	EC Saint Cyrienne	0883036085	CAZ.	2

5.6 Coureurs surclassés en Ile de France. (Franciliens et autres).

Liste à mettre à jour.

FLEURY Damien	AC Bayeux	1714390217	1 ^{ère} catégorie
LAMETTE Pierre	CM Aubervilliers 93	1293505053	1^{ère} catégorie
LE CLAINCHE Jimmy	US Domont C	1295702076	1^{ère} catégorie
GAUDIN Vincent	VS Chartrain	1828026170	1 ^{ère} catégorie
MARILLAUD Fabien	Parisis AC 95	1295714487	1^{ère} catégorie
ALVES Arnaud	EC Morsang sur Orge	1291339024	2^{ème} catégorie
BOURDEVAIRE Julien	US Domont C	1295702118	2^{ème} catégorie
HERRISSET Christophe	Amiens SC	1980003038	2 ^{ème} catégorie
DENIS Kevin	COS Renault Lardy	1291313009	3^{ème} catégorie
SENE Florent	AS Corbeil Essonnes	1291302121	3^{ème} catégorie
EGEE Alain	OC Val d'Oise	1295712294	3^{ème} catégorie

LEVERT Nicolas	BC Noisy le grand		3 ^{ème} catégorie
MICHOUT Eric	US Métro Transports	1275024237	3 ^{ème} catégorie
NOEL Denis	AC Bisontin	1125020297	3 ^{ème} catégorie
RAVENEL Jérémy	US Métro Transports	1275024058	3 ^{ème} catégorie
SCOTH Sylvain	OC Val d'Oise	1295712176	3 ^{ème} catégorie

Rappel : Le changement de classification induit par le classement national route et VTT X. Country prendra effet au 1^{er} Janvier pour les coureurs montant en catégorie supérieure, ceux qui descendent de catégorie termineront la saison dans la catégorie qui était la leur au 31 décembre.

5.7 En accord avec les règlements fédéraux, les juniors 2^{ème} année auront la possibilité de participer, avec l'autorisation du CTS, à une épreuve ouverte aux 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories. (sur la grille de départ ils devront être appelés à la suite des coureurs de 1^{ère} catégorie).

6. Possibilités d'organisation

6.1 Epreuves d'une journée (Calendrier international, fédéral *).

(* application d'un règlement régional particulier en Ile de France pour les épreuves d'une journée)

Formule de participation aux épreuves				
Catégories	Calendriers	Durées	Nombre de classements	Observations
Cadets seuls.	Régional.	30'	1 seul.	
Cadettes	Régional	30'	1 seul.	Peuvent courir avec les dames sur 30 minutes.
Juniors seuls.	Régional. F.F.C. U.C.I.	40'	1seul	
Juniors et Espoirs.	Régional. F.F.C. U.C.I.	40'	1 seul	Possibilité de prix spéciaux aux Juniors. Ce type d'épreuves devra être organisé en prologue des épreuves du calendrier FFC et UCI.
Espoirs + Elite professionnel. 1ère, 2ème, 3ème catégories. Pass'cyclisme.	Régional.	50'	1 seul	Pas de Cadets ni de Juniors.
Espoirs autorisés par la D.T.N. 1ère, 2ème, 3ème catégories. Pass'cyclisme. Elites professionnels.	Régional.	60'	1 seul	Juniors et Espoirs en prologue.
Espoirs autorisés par la D.T.N. 1ère, 2ème, 3ème catégories. Pass'cyclisme. Elites professionnels.	F.F.C. U.C.I.	60'	1 seul	Epreuve de Juniors et Espoirs en prologue sur 40'. Possibilité de prix spéciaux aux Espoirs 1ère catégorie.
Dames 16 ans et plus. Elites professionnelles.	Régional. F.F.C.	40'	1seul	Calendrier Régional: peuvent courir avec les Cadets (30')

1ère, 2ème et 3ème catégories. Pass'cyclisme.	U.C.I.			ou les Juniors (40') Suivant décision des comités régionaux. Calendriers F.F.C. et U.C.I. peuvent courir avec les juniors (40')
--	--------	--	--	---

6.2 Epreuve d'une journée (*règlement particulier en Ile de France).

Catégories : participation aux courses, classements à établir et récompenses :

6.2.1 Course 1 : **départ à 13h00**. Catégories admises.

- **Cadets et Cadettes (nés en 1995 et 1996).**
- *Temps de course le plus proche de 30 minutes.*
1 seul départ :
Appel dans l'ordre des dossards.
Un seul classement.
Un prix d'équipe cadets sur 2 coureurs.

6.2.2 Course 2 : **départ à 13h02**. Catégories admises :

- **Minimes garçons et filles (nés en 1997 et 1998).**
- *Temps de course 15 minutes maximum.*
Un seul départ.
Appel dans l'ordre des dossards.
Un seul Classement.
Un prix d'équipe sur 2 coureurs.

6.2.3 Course 3 : **départ à 14h00**. Catégories admises :

- **Juniors (nés en 1993 et 1994).**
- **Départementaux Pass'cyclisme (nés en 1992 et avant).**
Temps de course le plus proche de 40 minutes.
1 seul départ, les juniors appelés dans l'ordre des dossards, ensuite les départementaux Pass'cyclisme appelés dans l'ordre des dossards.
3 classements et 1 prix d'équipe :
 - *Un classement scratch pour le calcul du prix d'équipe.*
 - *Un classement juniors.*
 - *Un classement départementaux Pass'cyclisme.*
 - *Un prix d'équipe sur 3 coureurs du classement scratch.*

6.2.4 Course 4 : **départ à 14h02**. Catégories admises :

- **Dames Juniors , Seniors et Pass'cyclisme (nées en 1992 et avant).**
1 seul départ, appel dans l'ordre suivant et pour chaque catégorie dans l'ordre des dossards.
 - **Les concurrentes de 1^{ère} catégorie.**
 - **Les concurrentes de 2^{ème} catégorie.**
 - **Les concurrentes juniors.**
 - **Les concurrentes de 3^{ème} catégorie.**
 - **Les concurrentes des séries départementales Pass'cyclisme.****1 seul classement, pas de prix d'équipe.**

6.2.5 Course 4 : catégories admises :

- **Elites Professionnels.**
Seniors 1^{ère} catégorie, les coureurs surclassés par le C.T.S., 2^{ème} et 3^{ème} catégories.

Temps de course le plus proche de 50 minutes.

1 seul départ appel dans l'ordre suivant et pour chaque catégorie dans l'ordre des dossards :

- *Les coureurs élites professionnels.*
- *Les coureurs de 1^{ère} catégorie.*
- *Les juniors surclassés par le C.T.S.*
- *Les coureurs de 2^{ème} catégorie.*
- *Les coureurs de 3^{ème} catégorie.*

3 classements :

- Un classement scratch.
- Un classement 2^{ème} catégorie.
- Un classement 3^{ème} catégorie.
- Un prix d'équipe sur 3 coureurs du classement scratch.

Les coureurs professionnels ne peuvent pas être inclus au prix d'équipe pour le club pour lequel leur licence est délivrée.

Cependant les groupes sportifs professionnels participent au prix d'équipe s'ils ont 3 coureurs au départ.

Les clubs de province participent également au prix d'équipe s'ils ont 3 coureurs au départ.

6.3 Classements à établir et communication des résultats :

Au terme de chaque journée les commissaires devront faire parvenir au Comité Régional, dans les 2 jours suivant les compétitions, les divers classements précisés aux points 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4 et 6.2.5.

6.4 Récompenses :

Les organisateurs sont tenus de prévoir :

- un podium pour chaque classement individuel : soit au minimum 8 bouquets et 8 coupes.
- 4 « Prix d'équipe » soit 4 coupes.

6.5 Courses par étapes : (réglementation fédérale)

Les épreuves de cyclocross par étapes ne sont autorisées que pour les hommes Pro. et 1^{ère} et 2^{ème} catégories cyclocross.

Leur formule est la suivante :

- 3 jours consécutifs maximum.
- Prologue interdit.
- Durée de chaque étape :
 - Etape individuelle en ligne : 1 heure maximum.
 - Etape contre la montre individuelle : 15 minutes maximum.
- Bonifications en temps interdites.
- Pas de classements annexes.
- Une seule étape par jour.
- Contre la montre :
 - Un contre la montre peut être organisé le même jour qu'une étape en ligne, en respectant au total de la journée le temps maximum d'une épreuve en ligne.
 - Un contre la montre ne peut avoir lieu que le 2^{ème} ou 3^{ème} jour de l'épreuve.
 - Lors des contre la montre les départs seront donnés de 2 en 2 minutes.
 - L'ordre des départs est l'inverse du classement général.
 - Si un maillot de leader est remis la réglementation des courses par étapes est appliquée.
 - Des vestiaires et douches doivent être disponibles au départ et à l'arrivée de chaque étape.

7 Réglementation particulière en Ile de France :

7.1 La classification des coureurs de cyclocross en Ile de France est la suivante :

- La classification des coureurs pour le cyclocross sera au moins égale à celle qui est la leur sur route mais aussi en VTT X. Country (la plus élevée des 2 spécialités).
- Le changement de classification induit par le classement national route et VTT X. Country prendra effet au 1^{er} Janvier pour les coureurs montant en catégorie supérieure, ceux qui descendent de catégorie termineront la saison dans la catégorie qui était la leur au 31 décembre.
- Les coureurs juniors **nés en 1989** seront classés 3^{ème} catégorie à compter de l'ouverture de la saison de cyclocross.
- Les coureurs de 3^{ème} catégorie route et VTT X. Country **en 2010** "montés" en 2^{ème} catégorie cyclocross au cours de la saison **2009 - 2010** conserveront cette classification pour la saison **2010 - 2011**.

- Les coureurs Départementaux Pass Cyclisme route et VTT X. country en **2010** "montés" 3^{ème} catégorie au cours de la saison **2009 – 2010** conserveront cette classification pour la saison **2010 – 2011**.
- Les coureurs classés 2^{ème} catégorie en **2009 – 2010**, victorieux au moins une fois dans cette catégorie au cours de la saison **2009 – 2010** conserveront cette classification pour **2010 - 2011**.
- Les coureurs classés 3^{ème} catégorie en **2009 – 2010**, victorieux au moins une fois dans cette catégorie au cours de la saison **2009 – 2010** conserveront cette classification pour **2010 – 2011**.
- Les coureurs autorisés par la DTN à courir sur 60' seront classés 1^{ère} catégorie.
- Les coureurs classés dans les 20 premiers des challenges nationaux épreuves ou classements généraux et des championnats de France 2008-2009, **2009-2010** seniors et espoirs seront classés 1^{ère} catégorie en Ile de France.
- Les coureurs de plus de 50 ans en **2011** seront autorisés à redescendre d'une catégorie en début de saison.
Les coureurs de province sont soumis aux mêmes règles.

7.2 Montées de catégories :

- Les coureurs de 2^{ème} catégorie seront classés 1^{ère} catégorie avec 2 victoires en 2^{ème} catégorie.
- Les coureurs de 3^{ème} catégorie seront classés 2^{ème} catégorie avec 2 victoires en 3^{ème} catégorie.
- Les coureurs de série départementale pass'cyclisme seront classés 3^{ème} catégorie avec 2 victoires en série départementale pass'cyclisme.
Les coureurs de province sont soumis aux mêmes règles.

7.3 Coureurs d'Ile de France surclassés.

(Voir listes au point 5 du présent règlement).
(Ces listes devront être jointes à chaque dossier de course).

7.4 Liste des coureurs Cyclocross et VTT X. Country de 1^{ère} et 2^{ème} catégories

(Voir listes au point 5 du présent règlement).
(Ces listes devront être jointes à chaque dossier de course).

7.5 Prix d'équipe :

Tout club ou groupe sportif qui se sera acquitté du règlement du prix d'équipe participera au classement correspondant (un engagement par course).

8 Engagements :

8.1 Procédure d'engagement. **A voir avec Christian Dague**

Les engagements peuvent être faits par le biais d'Internet, sur le site du Comité d'Île de France. La procédure est la même que pour les épreuves sur route. Les courses d'une même journée sont réparties par catégories. Les clubs doivent veiller à engager leurs coureurs dans la course concernant la catégorie dans laquelle ils sont à l'ouverture de la saison de cyclo-cross, soit leur catégorie route 2010. Le cas échéant, la case « PRIX D'EQUIPE » sera cochée pour la (ou les) course(s) concernée(s).

Particularité concernant les engagements par Internet : Les noms des nouveaux licenciés ou des coureurs qui mutent pendant la saison de cyclo-cross, risquent de ne pas apparaître sur les listes des coureurs du club concerné. Dans ce cas, il suffira de contacter le Comité d'Île de France, service comptabilité, qui se chargera de « créer » artificiellement le coureur en question, afin qu'il apparaisse ensuite sur la liste des licenciés du club.

Pour les clubs qui n'ont pas encore adhéré à la procédure des engagements par Internet, les bulletins sont toujours réceptionnés au Comité Régional :

Bulletin téléchargeable sur le site du C.I.F.

1 bulletin par catégorie.

Les bulletins devront être accompagnés des timbres d'engagements correspondants, ou d'un chèque d'un montant représentant la totalité des droits d'engagement.

Les engagements par bulletins sont pris au siège du Comité Régional : 252, rue de Rosny 93106 Montreuil Cedex, 10 jours avant la date de la course, soit le jeudi avant 12 heures, règlement idem à la route, les coureurs qui s'engagent après perdent leur tour de passage initial.

- Mentionner en haut, à gauche du bulletin d'engagement, le numéro de l'association, ainsi que le numéro de série et groupe.
- Les bulletins ne comportant pas de numéro d'ordre seront classés à la suite sans ordre de passage.

- Indiquer la date de naissance et la catégorie du coureur sur les bulletins.
- Les épreuves de remplacement (en cas d'épreuves complètes ou annulées) devront figurer au dos du bulletin. Si les épreuves de remplacement ne figurent pas sur celui-ci, il sera renvoyé à l'expéditeur.
- Pour tous les engagements, déposés au Comité Régional ou envoyés par courrier, joindre une enveloppe timbrée pour le retour du reçu ou pour le bulletin qui ne serait pas pris en considération.
- La clôture des engagements s'effectue 4 jours avant la date de l'épreuve soit le Mercredi à 12 heures.
- Les engagements des coureurs professionnels membres d'un groupe sportif doivent être effectués par le groupe sportif d'appartenance et non par le club pour lequel la licence est délivrée.

8.2 Engagements des associations des départements limitrophes :

Les départements des associations limitrophes du Comité de l'Ile de France sont associés à un numéro de série et de groupe de passage aux engagements :

Aisne :	N° 847, groupe A, série 4, soit :	847 A 4.
Aube :	N° 848, groupe B, série 4, soit :	848 B 4.
Eure :	N° 948, groupe B, série 4, soit :	948 B 4.
Eure et Loir	N° 1048, groupe B, série 4, soit :	1048 B 4.
Loiret	N° 843, groupe C, série 4, soit :	843 C 4.
Marne	N° 844, groupe A, série 2, soit :	844 A 2.
Oise	N° 845, groupe B, série 2, soit :	845 B 2.
Yonne	N° 846, groupe C, série 2, soit :	846 C 2.

Pour les engagements, même procédure que les licenciés Franciliens.

9 Arbitres :

Pour chaque épreuve 3 arbitres seront désignés par la commission régionale du corps arbitral.

Outre la gestion de la partie sportive, ils devront impérativement assurer le contrôle des licences et la mise en grilles des coureurs.

10 Rappel de la réglementation :

Les vélos type VTT sont autorisés.

Chaque coureur a droit à un accompagnateur licencié par poste de matériel.

Les changements de roues et de bicyclettes étant autorisés ils ne pourront avoir lieu que dans les postes prévus à cet effet, le changement de matériel doit se faire dans les limites du couloir de changement de matériel, les concurrents ne pourront se séparer de leur vélo avant d'être à la hauteur de la machine de rechange sous peine de mise hors course et de pénalités.

Le coureur ayant dépassé la fin du poste de matériel doit continuer jusqu'au poste suivant pour changer de vélo ou de roue.

Le changement de matériel entre coureurs est interdit sous peine de mise hors course et de pénalités.

Il est conseillé aux organisateurs de prévoir un poste double ou à défaut 2 postes simples.

Le ravitaillement est interdit sous peine de mise hors course et de pénalités.

Les coureurs doivent attendre le départ avec un pied au sol au minimum et ils ne peuvent bénéficier d'aucun appui autre que les roues du vélo et leurs pieds sous peine d'être relégués en dernière ligne.

Les coureurs qui provoquent un faux départ sont mis hors course.

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyen de communication à distance avec les coureurs est interdite.

Les participants à la cérémonie protocolaire sont autorisés à porter leur survêtement à défaut du maillot.